

afin de contester des liens entre parent et enfant.

Ainsi, l'article 332 du code civil permet à une personne de prouver son contester sa maternité ou sa paternité d'un autre, si elle en apporte les preuves.

De même, l'article 335 établit que la contestation de la filiation par possession d'état peut être réalisée par toute personne ayant un intérêt, preuve à l'appui, dans un délai de cinq ans suivant la délivrance d'un acte. Toute contestation peut être demandée par une personne de la souche civile mais également par le ministère public si un élément pouvant faire croire à une irrégularité ou à une fraude. C'est alors l'article 336 du code civil qui le précise.

Depuis quelques années, la loi a du s'adapter à l'évolution de la famille dite "classique". C'est ainsi que des réformes ont du encadrer les nouveaux schémas familiaux avec des législations établies par le biais de la procréation médicalement assistée, la possession d'état. La loi du 17 mai 2013 a apporté de nombreuses modifications.

## II Modèles de mise en œuvre de la filiation face à l'évolution de la famille

### A. de la procréation médicalement assistée (P.M.A.)

Le code civil intègre en donnant un cadre juridique. Ainsi, l'article 311-19 précise qu'en cas de PMA avec un seul donneur, aucun lien de filiation ne sera établi entre l'enfant et l'autre du don.

Avec l'extension de la PMA aux couples de femmes, des aménagements sont nécessaires. Plusieurs options sont à l'étude mais les couples doivent dans tous les cas se rendre chez un notaire ou un juge.

### FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

CENTRE DE GESTION DE : la Marne

Intitulé du concours  
ou de l'examen :

Rédacteur

CONCOURS  (1)

Interne

 (1)

Externe

 (1)

EXAMEN  (1)

Troisième voie

 (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 14 octobre 2021

à Châlons-en-Champagne

Epreuve de note

Spécialité et/ou option : droit civil

(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat  
Cadre réservé à  
l'administration



3582056904

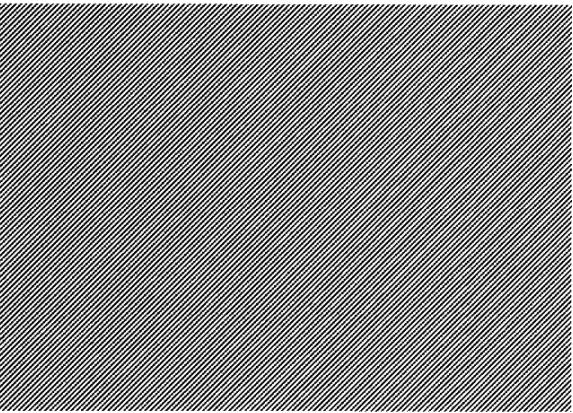
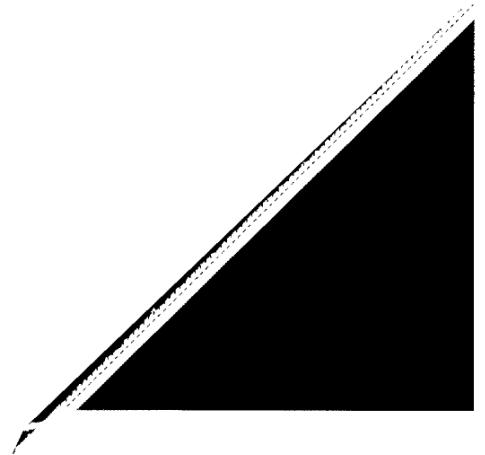
Humecter, rabattre et coller la partie gommée.  
**OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT**

Commune d'Administration  
Service état civil

de 14 octobre 2021

Note à l'attention de la  
Directrice générale des services

Objet: l'évolution de la filiation en France  
Ref: articles 310 et suivants du Code Civil  
Loi du 07 juillet 2011



La filiation est un engendrement, un bien juridique, une union entre un enfant et sa mère par la filiation maternelle et son père par la filiation paternelle.

Le code civil français porte alors de filiation par le sang. Chaque enfant a droit à la filiation mais depuis quelques années, l'évolution du schéma familial classique a bouleversé cette filiation pouvant être établi par présomption, reconnaissance ou possession d'état.

Il sera alors intéressant de se demander comment la filiation a évolué en France ces dernières années?

Afin de répondre à cette question, la note présentera dans un premier temps la réglementation en matière de filiation avant d'aborder, dans un second temps, les modalités de mise en œuvre de la filiation face aux bouleversements du schéma familial.

## I Présentation de la réglementation française en matière de filiation.

### A. Dispositions du code civil.

La filiation biologique est aujourd'hui le modèle de référence. Ainsi, les enfants dont la filiation est légalement établie ont les mêmes droits et devoirs à l'égard de leur parent. C'est ainsi que l'article 310 du code civil définit la filiation.

Selon le code civil, article 311-25, c'est alors l'acte de naissance, en désignant la mère, qui établit la filiation entre elle et son enfant. De même, l'article 312 détermine la filiation paternelle des enfants nés ou conçus pendant le mariage.

Lorsque la naissance intervient hors mariage, la filiation peut être alors établie par une reconnaissance de maternité ou de paternité faite avant ou après la naissance. Ainsi la filiation va s'établir à l'égard de son auteur, grâce à l'acte reçu par l'officier de l'état civil, qui informe du caractère divisible du bien de filiation ainsi établi. Si les parents ne sont pas mariés, le père doit obligatoirement faire une reconnaissance de paternité, quelle intervienne avant ou après la naissance de l'enfant, afin d'établir la filiation paternelle. Ce qui n'est pas le cas pour la mère, qui, dès lors, qui elle est citée dans l'acte de naissance, établit sa filiation maternelle.

Il peut arriver parfois que la filiation soit contestée. Le code civil encadre les actes de la famille

### B. Les contestations de la filiation

S. dans la plupart des situations, la filiation n'a pas lieu à contestation, la loi française permet des actions en justice



3582056904

Si l'enfant est en effet demandé de reconnaître l'enfant avant même l'accouchement, comme pour les couples hétérosexuels. Ainsi, pas de la déclaration de naissance, la déclaration commune anticipée sera présentée à l'officier de l'état civil qui le fera figurer en marge de l'acte.

Une option serait aussi de proposer un mode de filiation uniquement pour les couples de femmes, en passant aussi auprès d'un notaire, afin de faire la distinction avec une filiation basée sur un couple hétérosexuel. Procédé réfuté par les associations qui trouvent cette solution trop stigmatisante.

La loi du 07 juillet 2011 révise la loi concernant la bioéthique, en étendant la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires. Ainsi, un nouveau mode de filiation est mis en place pour les enfants nés de ces unions. Comme indiqué précédemment, les femmes concernées devront établir une reconnaissance conjointe devant notaire.

### B) La possession d'état.

L'article 311.1 du code civil établit la possession d'état par la réunion de faits qui révèlent le lien de filiation et de parenté entre une personne et la famille dont elle fait partie. Ainsi, cette personne doit être considérée comme un enfant et qu'il ait reçu une éducation au même titre que les autres enfants de la société, ainsi que la famille doit la considérer comme l'enfant de la famille. C'est alors cette relation qui montre l'existence d'une véritable filiation, même sans lien biologique. La possession d'état ne fait aucun doute, elle est publique aux yeux de tous.

Ainsi la possession d'état permet de constater un lien de filiation, alors que la paternité n'est pas établie par la loi ou par reconnaissance. Elle est alors prouvée par un acte de maturité délivré par un notaire.

De ce fait, la possession d'état donne à la personne les mêmes droits et obligations que tout autre parent, tels que l'autorité parentale, l'obligation alimentaire, la succession...

En définitif, la question ultime reste : qui est ce qui un parent ?, celui qui conçoit un enfant de façon biologique, celui qui le désire au plus profond de lui-même ou celui que le droit désigne ...